

Vers une législation commune pour les États membres de la CEDEAO

Dossier de la rédaction de H2o
June 2017

Pour une gestion beaucoup plus harmonieuse des fleuves et autres cours d'eau entre pays frontaliers, les pays ouest-africains cherchent à élaborer une directive commune. Une rencontre de deux jours était organisée à Dakar début mai. S'agissait de valider le projet de directive sur la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique de l'Ouest. Une vision concertée sur l'eau est nécessaire car, selon Mahamane Doudou Touré du Centre de coordination des ressources en eau (CCRE) de la CEDEAO, Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, le sous-continent est une zone à forte interdépendance hydrique. L'élaboration d'une convention-cadre de la gestion des ressources en eau partagées s'inscrit dans le plan cadre de la gestion de l'eau en Afrique de l'Ouest, adopté par la Conférence des chefs d'État de la CEDEAO en décembre 2000 à Bamako. Une étude a été initiée en ce sens par le CCRE.

Fatou Ndiaye, Sud Quotidien (Dakar) - AllAfrica